

La sixième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 2, lignes 18 et 19, retranchez " au nombre de plus de cinq."

Page 2, lignes 25 et 26, retranchez " en est trouvé plus de cinq " et insérez : " est
" trouvé des armes."

Les trois clauses suivantes ont été lues et adoptées.

Après quoi l'amendement suivant a été lu et adopté, sur division, à savoir :

Page 3, ligne 4, retranchez depuis " avénu " jusqu'à " La " dans la 11e ligne, et
insérez la clause suivante :

" Quiconque sera accusé d'avoir commis une offense contre les dispositions de la
" 3e section du présent acte pourra être traduit devant et jugé par trois juges de paix
" ou un fonctionnaire ou tribunal revêtu par l'autorité législative compétente du pou-
" voir d'accomplir seul les actes qui doivent être ordinairement accomplis par deux
" ou plus de deux juges de paix, en conformité de l'acte passé en la session tenue en
" les 32e et 33e années du règne de Sa Majesté, ch. 31, intitulé : " Acte concernant les
" devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions.
" sommaires."

Titre de nouveau lu et agréé.

Préambule de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bellerose* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait
examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec
divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant
qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois
maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande
son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour
amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre huit, intitulé : ' Acte pour imposer des
droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concer-
nant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimen-
taires, des boissons et des drogues, ' "

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans
l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en
comité général sur le dit bill.

En comité.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance et